

Histoire d'un juré ordinaire

Catégorie : [Témoignage](#)

Date : 1 juillet 2019

Il y a quelques temps, Antoine s'est retrouvé juré au Tribunal Correctionnel de Toulouse pendant deux semaines : « hasard du tirage au sort dans les listes d'électeurs, ceci peut arriver à n'importe quel citoyen ! » Il en témoigne pour soutenir notre prière :

« Pour que ceux qui administrent la justice œuvrent avec intégrité et que l'injustice qui traverse le monde n'ait pas le dernier mot. »

Se forger une conviction : coupable ou non coupable ?

« Je l'ai vécu comme un honneur redoutable : pouvoir se rendre compte de l'intérieur de la façon dont la justice est administrée, sortir de mon cocon et peut-être d'idées reçues. **Juger consiste à prendre position au nom de la société**, à trancher ; comment me forger une conviction sur des situations compliquées, **armé de mon simple bon sens**, alors que je n'ai aucune formation juridique ? Comment être à l'écoute de tous, réagir avec honnêteté et sans me laisser emporter par la compassion ou l'indignation ? **Comment garder la réserve nécessaire tout en s'impliquant, pour rester juste dans mes appréciations ?** Car il y a d'un côté la victime qui demande réparation, de l'autre une personne accusée qui reste présumée innocente.

Au milieu,

il y a des professionnels, de la police, de la justice, des experts, qui ont rassemblé des témoignages, qui cherchent à rendre compte des faits ; le procureur et les avocats jouent ensuite leur partition. La justice a besoin de ces spécialistes du droit, de leur expérience professionnelle ; mais **elle concerne tout autant les citoyens, car justice est rendue au nom du peuple.**

En face de moi, j'ai une personne accusée, **une personne telle qu'on en croise tous les jours dans la rue, mais qui, un jour, semble avoir basculé** ; avec une histoire personnelle souvent difficile. Les galères ou les circonstances de la vie l'ont conduit petit à petit à ce dont on l'accuse : bagarres, violences conjugales, attouchements sexuels sur mineurs, souvent ses propres enfants, vols, refus d'obtempérer aux autorités, conduite dangereuse provoquant un accident mortel... Tout cela souvent sous l'emprise de l'alcool, fléau dans notre société ; l'alcool, circonstance aggravante que tous les accusés présentent comme une excuse.

Je me suis dit qu'il y a quelque chose d'injuste dans cet engrenage ; de presque inéluctable ; parfois cet homme a déjà fait de la prison, ce qui n'a pas arrangé les choses. Il va peut être y retourner, est-ce la meilleure façon de lui permettre de se reconstruire ?

Cette personne est-elle coupable ? Lorsqu'elle nie les faits, il faut tenter de démêler ce que racontent l'accusation et la défense, **se forger une conviction : coupable ou non coupable ?**

Je repense à cet homme déjà condamné dans d'autres affaires dont il avait reconnu être l'auteur, et qui cette fois niait farouchement une accusation d'attouchements sur une petite fille ; c'était parole contre parole ; deux vies brisées... Notre intime conviction a penché sur la relaxe, il est reparti libre.

Si l'accusé est déclaré coupable, et souvent il l'a reconnu, il convient de définir la peine ; j'ai encore en tête les plaidoiries, bien construites, deux visions opposées d'une même situation. **L'expérience des juges qui siègent avec vous leur permet de faire rapidement une proposition, en s'appuyant sur les règles du code civil qui donnent des gardes**

fous. Eux aussi sont des personnes qui doivent se prononcer en toute humanité, définir ce qui leur paraît juste. Le chemin est étroit entre trop condamner, ce qui ne rendra pas forcément meilleur l'accusé lorsqu'il aura purgé sa peine, et minimiser cette peine ce qui ne le conduira pas à se remettre en cause.

Je repense

aussi à cette personne qui avait tabassé un SDF pour lui prendre toute sa fortune, quelques euros ; il a été condamné à plusieurs mois de prison ferme. **On va en prison pour quelques euros lorsqu'un vol est commis sur une personne très vulnérable ; y va-t-on lorsque de très bons avocats savent vous défendre contre des accusations de fraudes financières de dizaines de millions d'euros ?**

Notre société

ne peut accepter les faits qui sont examinés ; en une dizaine d'affaires peu reluisantes, presque ordinaires, tant il en existe, mais chacune unique, j'ai vu un condensé d'une réalité sociale qui m'était lointaine.

La société a le devoir de protéger ses membres, et en particulier les plus fragiles. Justice doit être rendue. Au Tribunal c'est la complexité humaine qui est devant vous. Cette expérience m'a appris qu'aucune situation n'est simple, juger n'est pas une science exacte. On m'avait expliqué qu'**il vaut mieux un coupable passant à travers les mailles du filet qu'un innocent condamné à tort.** Il y a autour de nous des tas de coupables en liberté, pour des affaires non élucidées ; ils ne présentent pas forcément un danger pour la société. Cela m'a paru très juste, **c'est l'honneur de la Justice que d'avoir conscience de ses limites en faisant pencher la balance du côté de l'accusé lorsqu'elle ne peut pas prendre position.** J'ai toujours eu cela présent à l'esprit, et je ne peux que conseiller à chacun de prendre le temps d'assister à une audience. »

Antoine Hurand